

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin 2022 à 09h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle multi-activités de Plauzat (63730), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brassac-les-Mines : modalités de mise à disposition**

Annexe : rapport de présentation de la modification simplifiée n°7

Date de convocation : 24 juin 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 06 juillet 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : COSTON David

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 73

- Titulaires : 69

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 22

Absents excusés : 26

Votants : 95

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (73)**

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel

BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien  
BESSON Jean-Louis  
BŒUF Nicole  
BOISTARD Philippe

BRUN Pascale  
BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle  
CHABRILLAT Frédéric  
CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre  
COLLET Jean-Pierre

CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves  
COSTON David  
COSTON Marie

CREGUT François  
CROZE Yves-Serge

DESVIGNES Jean  
DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie

FOUCAULT Marie-Françoise

GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile

GOYON Guy

HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc  
JAFFEUX Ophélie  
PAULZE Marie-Hélène (S)  
JEANMOUGIN Isabelle

LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy

LE MARREC Laurys  
LEGENDRE Denis

LLONG Lucie  
FREITAS Manuel (S)

MARIANY Marie-Line

MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique  
MOURGUE Isabelle  
NICOLLET Michel  
NUÑEZ-ORTIN Aurélia  
PAGESE Pierre  
PELISSIER Patrick

PETEILH Sandra  
PILLON Stéphane

PUECH David

RKINA Mohammed

ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre  
BRUN Claudine (S)

SERRA Pierre

SUTY Lionel  
TEZENAS Olivier  
THALAUD François  
THERME Jacques

TINET Georges  
TOURLONIAS Vincent

TRILLEAUD Eric  
VARISCHETTI Martine

WALTER Christian

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; MALLET Philippe (FREITAS Manuel) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (22)** ALBARET Christophe à PUECH David ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BRONNER Ulrich à BARRAUD Bertrand ; BRUNETTI Graziella à BESSEYRE Fabien ; COUDUN Valérie à COSTON David ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à PILLON Stéphane ; DUBESSY Florence à PETEILH Sandra ; FERREIRA Fernando à LE MARREC Laurys ; GARNAVAULT Philippe à ARNAULT Lionel ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; LEROY Véronique à TRILLEAUD Eric ; LIGNIERE Frédéric à BESSON Jean-Louis ; LIVET Bertrand à JAFFEUX Ophélie ; MASSARDIER Marie-Laure à TRILLEAUD Eric ; PELLEGRINELLI Christophe à SABATIER Gilles ; POJOLAT Marie à MONTMORY Dominique ; PEREIRA-MAURIAT Christine à ROUX Bernard ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; VEZON Christophe à CHALLET Vincent ;

**ABSENTS EXCUSES : (26)** ADMIRAT Nadine ; ALIZERT Nicolas ; BARDY André ; BERNARD Jean-Paul ; BERTHELOT Pascal ; BOURG François ; CHANIMBAUD Lionel ; CORRE Jean-Marie ; FRADIN Guy ; GONTHIER Emmanuel ; GREGOIRE Nathalie ; GUILLAUME Julien ; KINDT Patrick ; LAMOUREUX Jean-François ; LAVILLE Philippe ; LENEGRE Jean-Louis ; MALORON Annie ; MARTINS Sandra ; MEALLET Roger-Jean ; PRADIER Laurent ; RAVEL Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SCHUMACHER Emilie ; SKRYANE Noëlle ; THEVENET Emilie ; ZANIN Nathalie ;

\*

## **LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Par arrêté du 1<sup>er</sup> Vice-Président en date du 20 juin 2022, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme de Brassac-les-Mines.

L'objectif de la modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme de Brassac-les-Mines est le suivant : la modification des règles relatives aux règles d'implantations au sein de la zone Ujb dans un souci d'harmonisation des règles du PLU avec celles de la ZAC Puits Bayard – Les Chambettes. Il s'agira aussi de supprimer le COS suite aux dispositions de la loi ALUR du 27 mars 2014.

Le rapport de présentation de cette modification simplifiée, expliquant le projet de modification et l'exposé des motifs, est annexé au présent rapport. Il doit faire l'objet d'une mise à disposition du public pendant un mois minimum, afin qu'il puisse formuler ses observations :

- Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU sera ouvert et tenu à disposition du public à la mairie de Brassac-les-Mines, aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du PLU auprès du service Urbanisme-Planification de l'Agglo Pays d'Issoire dès la publication de la présente délibération ;

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président de l'Agglo en présentera le bilan au conseil communautaire pour adoption de la modification simplifiée, éventuellement amendée pour tenir compte des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'Agglo Pays d'Issoire, et à la mairie de Brassac-les-Mines durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## **CADRE REGLEMENTAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines en date du 24 août 2004 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines du 26 octobre 2009 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines du 5 juillet 2010 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines du 8 octobre 2012 approuvant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines du 9 octobre 2015 approuvant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Brassac-les-Mines du 21 octobre 2016 approuvant la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme ;

**VU** la délibération n° 2019/01/16 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 21 février 2019 approuvant la modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Brassac-les-Mines ;

**VU** l'arrête AT-2022-014 en date du 20 juin 2022 prescrivant la modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme de Brassac-les-Mines ;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de la modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme de Brassac-les-Mines est le suivant : la modification des règles relatives aux règles d'implantations au sein de la zone Ujb dans un souci d'harmonisation des règles du PLU avec celles de la ZAC Puits Bayard – Les Chambettes et qu'il s'agira aussi de supprimer le COS suite aux dispositions de la loi ALUR du 27 mars 2014 ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 95

- Pour : 95
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De mettre le projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé des motifs à disposition du public à la mairie de Brassac-les-Mines aux jours et heures d'ouverture, pour une durée de 33 jours du 17 octobre au 18 novembre 2022 inclus ;
- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de celle-ci. Cet avis sera affiché au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie de Brassac-les-Mines dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Bertrand BARRAUD

Le secrétaire de séance,  
Pierre SERRA

Publié par voie électronique et certifié exécutoire  
Issoire, le 01 JUIL. 2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le

01 JUIL. 2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 063-200070407-20220701-DEL\_2022\_03\_17-DE